

Monroy Cabra, Marco Gerardo (Colombie)

[Original : espagnol]

Exposé des qualifications

Exposé présenté conformément au paragraphe 4 a) de l'article 36 du Statut de Rome et au paragraphe 6 de la résolution ICC-ASP/3/Res.6

a) M. Marco Gerardo Monroy Cabra est un éminent juriste colombien, fort de quarante-cinq années d'expérience, au niveau professionnel et académique, dans le domaine du droit, tant au plan national qu'international. Dans toutes les fonctions qu'il a occupées, il a fait montre de son impartialité, de son intégrité et de son indépendance.

M. Monroy Cabra a été Président et juge de la Cour constitutionnelle (*Corte Constitucional*), fonction qu'il a exercée huit années durant jusqu'en 2009. Il a pris part au contrôle de la constitutionnalité de traités internationaux en matière de droits de l'homme, de la Convention interaméricaine contre le terrorisme, de conventions concernant l'assistance mutuelle en matière pénale et du Statut de Rome. Il a également participé au contrôle de la constitutionnalité de lois portant sur les droits de l'homme et sur le droit international humanitaire. Il a été saisi de recours visant à assurer la protection de droits constitutionnels (recours d'*amparo* et de *tutela*) au sujet de personnes déplacées dans leur propre pays, de victimes d'actes de violence et de minorités faisant état de violations de leurs droits fondamentaux. Une des caractéristiques de sa carrière a été, à tout moment, la défense et la protection des droits de l'homme, une des fonctions de la juridiction constitutionnelle en Colombie étant de garantir la protection au premier chef des droits de l'homme, en tenant compte de la constitution politique et de conventions internationales auxquelles la Colombie est partie.

M. Monroy Cabra a occupé des postes importants au sein de l'appareil judiciaire de l'État, y compris ceux de Président et de juge du Tribunal disciplinaire (*Tribunal disciplinario*), de Vice-président du Conseil supérieur de la magistrature (*Consejo superior de la Administración de Justicia*), et de juge de la Chambre constitutionnelle (*Sala Constitucional*) de la Cour suprême de Justice (*Corte Suprema de Justicia*).

Dans le domaine du droit international, il a été pendant dix ans membre de la Commission interaméricaine des droits de l'homme et, au sein de cette institution, il a apporté son concours à la préparation des rapports annuels portant sur la situation des droits de l'homme en Argentine, en Bolivie, en Colombie, au Chili, à Cuba, en El Salvador, au Guatemala, au Nicaragua, au Suriname et en Uruguay. Il a eu également à traiter d'affaires de grande importance sur le plan historique, comme par exemple la chute du général Somoza au Nicaragua, l'établissement du rapport sur les personnes disparues en Argentine, et la solution apportée au siège de l'ambassade de la République dominicaine à Bogotá. En tant que membre de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, il a pris part au règlement des conflits en Haïti et du conflit en El Salvador.

Il a été ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire aux conférences de droit international privé de Panama et Montevideo, Vice-président de la Commission des questions juridiques et politiques du Conseil permanent de l'Organisation des États américains (OEA) et délégué de la Colombie au sein de nombreuses conférences internationales.

Tout au long de sa carrière, il a pris activement part à l'enseignement et à la recherche. Pendant six ans, il a été doyen de la Faculté de droit de l'Université du Rosario (Colegio Mayor de Nuestra Señora del Rosario). À plusieurs occasions, il a été professeur invité auprès de prestigieuses universités étrangères. Il a été membre fondateur et Vice-président de l'Institut interaméricain des droits de l'homme. Il est l'auteur de plus de trente ouvrages juridiques, et tout particulièrement de "*Ensayos sobre Teoría Constitucional y Derecho Internacional*" (Essais sur la théorie constitutionnelle et le droit international), "*Derecho Internacional Público*" (Droit international public), "*Desaparición Forzada de Pernasso*" (Disparition forcée de personnes), "*El Sistema Interamericano*" (Le système interaméricain), "*Derecho de Menores*" (Droit des mineurs), "*Régimen Jurídico de la Extradición*" (Régime juridique de l'extradition), "*Derechos Humanos*" (Droits de l'homme) et "*La Convención Americana sobre Derechos Humanos*" (La convention américaine relative aux droits de l'homme).

Ses états de service dans ces domaines lui ont valu des éloges de toutes parts pour ses exceptionnelles qualités sur le plan universitaire, professionnel et moral ainsi que pour l'impartialité et l'intégrité dont il a fait preuve. M. Monroy Cabra réunit les conditions requises pour accéder aux plus hautes fonctions judiciaires en Colombie.

M. Monroy Cabra possède une excellente connaissance et maîtrise de la langue anglaise.

Conformément aux dispositions du paragraphe 4 a) ii) de l'article 36 du Statut de Rome, et compte tenu des renseignements susmentionnés, le Groupe national de la Cour permanente d'arbitrage a proposé la candidature de M. Marco Gerardo Monroy Cabra aux fonctions de juge à la Cour pénale internationale.

b) Aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome, la candidature de M. Marco Gerardo Monroy Cabra est présentée au titre de la liste B.

c) Le choix de M. Marco Gerardo Monroy Cabra comme candidat aux fonctions de juge tient compte de la nécessité d'assurer, dans la composition de la Cour, la représentation des principaux systèmes juridiques du monde, une représentation géographique équitable et une représentation équitable des hommes et des femmes, conformément au paragraphe 8 a), i) à iii), de l'article 36.

Dans le cadre de l'élection de juges qui doit avoir lieu au cours de la huitième session de l'Assemblée des États Parties à la Cour pénale internationale, la candidature de M. Monroy Cabra réunit les conditions nécessaires pour assurer une composition souhaitable de la Cour, dans la mesure où il représente, en premier lieu, le système de droit civil, auquel s'ajoutent quelques éléments de droit anglo-saxon, en second lieu, le groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et, enfin, le genre masculin.

d) En sus de son expérience approfondie des questions de droit international public, de droits de l'homme et de droit international humanitaire, M. Marco Gerardo Monroy Cabra possède, conformément au paragraphe 8 b) de l'article 36 du Statut de Rome, des connaissances spécialisées dans le domaine du droit des mineurs et il a publié de nombreux articles sur ce sujet. Il a également écrit sur le thème particulier de la disparition forcée de personnes.

e) Pour les besoins du paragraphe 7 de l'article 36 du Statut de Rome, M. Marco Gerardo Monroy Cabra n'a pas de double nationalité. Sa candidature est présentée comme étant celle d'un ressortissant de la Colombie.
